

Avez-vous des questions ou souhaitez-vous des informations supplémentaires?
Envoyez un courriel au frontdesk à l'adresse suivante
question@mi-is.be
Ou prenez contact avec nous au 02 508 85 86

**A Mesdames les Présidentes et à
Messieurs les Présidents des
centres publics d'action sociale**

Date : 11 DEC. 2015

**Circulaire concernant l'allocation de chauffage :
augmentation des seuils d'intervention à partir du 1^{er} janvier 2016 et
indexation du montant pour être considéré comme personne à
charge**

Le 1^{er} janvier 2016, une nouvelle saison de chauffe, dans le cadre du Fonds Social Mazout, débutera.

Suite à l'adaptation au bien-être, il y a lieu d'augmenter les montants suivants en matière d'allocations de chauffage.

En l'espèce, pour toutes les demandes introduites à partir du 1^{er} janvier 2016, le montant annuel brut imposable du ménage ne doit pas être supérieur à 17.303,80 EUR majorés de 3.203,40 EUR par personne à charge.

Le montant pour être considéré comme personne à charge est également indexé. Les revenus nets doivent être inférieurs à 3.120 EUR, sans prendre en compte les allocations familiales et les pensions alimentaires pour enfants.

Au début de chaque période de chauffe, il est examiné si les seuils de prix qui déterminent l'allocation par litre doivent être adaptés. Ce calcul se fait sur la base de la moyenne des prix maximums des cinq dernières années. Ces chiffres ne sont disponibles qu'à partir du début janvier 2016, de sorte que les adaptations éventuelles des applications informatiques ne peuvent également se faire qu'en début janvier.



Afin de garantir un calcul correct de l'allocation de chauffage, il est demandé de ne rien introduire dans l'application informatique avant le 26 janvier 2016.

Je vous prie de croire, Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre de l'Intégration sociale

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'W' followed by the name 'BORSUS' in a cursive script.

Willy BORSUS